



HAL
open science

Introduction

Jean-Pierre Brun, Fanette Laubenheimer

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Brun, Fanette Laubenheimer. Introduction. Gallia - Archéologie de la France antique, 2001, La viticulture en Gaule, 58, pp.5-11. 10.3406/galia.2001.3026 . hal-01909392

HAL Id: hal-01909392

<https://hal.science/hal-01909392v1>

Submitted on 20 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

INTRODUCTION

Jean-Pierre BRUN et Fanette LAUBENHEIMER

Mots-clés. *Cépages, Roger Dion, vignobles commerciaux, vigne, modèles de développement.*

Key-words. *Vine-plants, Roger Dion, vineyards for trading, grapevine, patterns of development.*

Résumé. *En 1959, Roger Dion publiait son ouvrage : Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle qui a servi de référence jusqu'à présent. Utilisant toute la documentation disponible à son époque, surtout les sources écrites, il proposait un modèle d'expansion de la vigne fondé sur plusieurs constantes : le poids de la géographie et de la botanique, l'atout des voies navigables, les interventions du pouvoir politique, le rôle des élites urbaines, l'attrait des régions situées à la limite de la culture de la vigne et des zones de consommation. Grâce à ces vues théoriques, il proposait une histoire de la viticulture antique partant de la Méditerranée à l'époque préromaine et aboutissant à la Germanie à la fin de l'Antiquité. Les découvertes archéologiques de ces vingt dernières années ont considérablement modifié ce schéma en comblant les lacunes et en mettant en lumière une expansion plus large et rapide de la viticulture dès le début de l'Empire. Elles nous invitent à repenser les modèles historiques proposés par R. Dion et à apporter une nouvelle lecture de l'ensemble des sources.*

Abstract. *Until now archaeologists referred to Roger Dion's book : Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle published in 1959. Using all the available documentation at that time, mainly written sources, the author proposed a pattern based on several constants : the geographical and botanical factors, the importance of water-ways, political actions, the involvement of the leading citizens, the strong attraction of the regions situated at the limit of vine cultivation and of the areas of consumption. From this point of view he suggested a history of the ancient viticulture from the Mediterranean in the pre-Roman period up to Germania in the Late Antiquity. The archaeological discoveries of these last twenty years have widely modified this pattern in filling up gaps and throwing light on extensive and soon development of the viticulture from the beginning of the Empire. Thanks to these discoveries we can have a new look on the historical patterns proposed by R. Dion and read over the different sources.*

Depuis une vingtaine d'années, les recherches sur la viticulture en Gaule se sont largement développées. Plus encore, elles ont connu une véritable accélération dans la dernière décennie grâce à l'archéologie préventive comme à l'archéologie programmée. Au-delà des structures qui ont fait l'objet des premières enquêtes, comme les ateliers d'amphores ou les *villae* viticoles à pressoirs et à *dolia*, le champ s'est élargi, on s'intéresse maintenant à l'archéobotanique, aux traces de vignobles, aux rendements, aux emballages disparus ou rarement conservés comme les foudres ou les tonneaux, ou encore à l'organisation des territoires viticoles, et cela sur une très large période, depuis la Protohistoire jusqu'à la fin de l'Antiquité.

C'est pourquoi il nous a paru intéressant de proposer un dossier qui présente diverses approches synthétiques faisant le point des données les plus récentes.

LA VITICULTURE EN GAULE SELON ROGER DION, IL Y A 40 ANS

Pour mesurer l'apport des recherches archéologiques récentes à l'histoire de la viticulture en Gaule, il faut revenir à Roger Dion ; que savions-nous de la viticulture en Gaule, en 1959, lors de la parution de sa magistrale *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle* ?

Dans l'introduction de son ouvrage, Roger Dion tente d'emblée de caractériser les constantes qui traversent toute l'histoire de la vigne et du vin. Ces constantes sont autant de modèles qui lui permettront d'expliquer les avancées et les reculs de la vigne, voire de pallier les lacunes de la documentation en émettant des hypothèses cohérentes avec ces modèles.

La viticulture est un phénomène essentiellement culturel dont la force put faire reculer les barrières climatiques. Dans l'Antiquité, la vigne n'était pas considérée comme un végétal ordinaire, Columelle (*De re rustica*, III, 1) disait : « nous mettons la vigne, comme de juste, au-dessus des autres plantes ». Elle produisait un breuvage qui illustrait le génie et le travail de chaque peuple, cité et producteur. Selon Roger Dion, le vin que l'on offrait systématiquement en gage d'hospitalité portait en lui l'honneur du producteur ; chacun différait selon le terroir, le cépage, le soin apporté à la vigne et le savoir-faire du vigneron. Cette attitude serait la clef du développement et du maintien de la viticulture dans les périodes de crise grâce à l'action des aristocrates, riches propriétaires fonciers¹, et il conclut : « l'homme aime le vin comme l'ami qu'il a choisi, aussi, l'histoire du vin est elle, jusque dans ses expressions géographiques, plus marquée d'arbitraire humain que celle du blé ou celle du riz » (Dion, 1959, p. 1).

Cet arbitraire obéit toutefois à des sollicitations constantes. La première concerne la facilité de commerce : point de vignoble important qui ne soit situé à proximité d'une ville, d'un fleuve navigable, de la mer ou d'un itinéraire routier menant à des régions non productrices comme les montagnes. C'est ce qu'Olivier de Serres résumait d'un mot : « la débite sera la règle de notre vignoble »² et Dion renchérit : « si la nature a créé

en toutes régions des coteaux bien exposés, il s'en faut par contre qu'elle ait également réparti à travers la France des facilités de débit hors desquelles la viticulture commerciale, avant les transports modernes, n'était pas concevable ». Ce sont des « lieux où la facilité naturelle du débit des vins récompense largement les soins consacrés à l'agrandissement ou à l'amélioration du vignoble » (Dion, 1959, p. 49 et 55).

Deuxième caractéristique, la viticulture est un fait urbain. C'est la ville qui forme le marché de base du vin et ce sont les riches citoyens qui possèdent et développent des vignobles de qualité dans leurs environs, sur des emplacements judicieusement choisis pour leur exposition, leur relief et leur géologie.

La troisième constante dégagée par R. Dion pourrait être appelée « théorie des avant-postes ». Dès les origines, des vignobles commerciaux ont été plantés au plus près des zones non productrices, habitées par des peuples barbares gros consommateurs de vin. C'est ainsi que les Grecs avaient introduit la viticulture sur les bords de la mer Noire, en Italie, puis en Gaule méridionale. De même, chaque annexion de nouveaux territoires à l'empire de Rome aurait produit un déplacement des vignobles commerciaux vers la frange septentrionale des nouvelles provinces, par exemple le vignoble des Allobroges après la conquête de la Narbonnaise, puis celui du Bordelais après celle de l'Aquitaine.

Enfin, un quatrième paramètre constant de l'histoire viticole réside dans l'action régulatrice du pouvoir politique. Les cités grecques se préoccupaient de défendre leur vin et de réglementer sa fabrication. Les Romains introduisirent à plusieurs reprises des interdictions et privilèges qui auraient interféré avec les autres forces, ralentissant ou accélérant le développement ou le déclin de telle ou telle région viticole.

À l'aide de ces clefs interprétatives, Roger Dion s'interroge d'abord sur l'origine de la vigne en France. Il constate la large diffusion de la lambrusque avant le phylloxera, mais admet que la domestication de la vigne eut lieu au Moyen-Orient. Plus particulièrement, les cépages de qualité descendraient de vignes basses, à petits fruits aux saveurs concentrées, poussant dans les montagnes. Après s'être largement développée dans le bassin oriental de la Méditerranée, la viticulture aurait été importée en Italie, en Ibérie, puis en Gaule par les colons grecs. Mais Roger Dion passe étonnamment vite sur le rôle de Marseille : en quelques phrases, il évoque sa production

1. A. Tchernia, dans son article sur « Le vin et l'honneur » paru en 1995, a montré que cette attitude culturelle est anachronique pour l'Antiquité et qu'on ne peut appliquer ce modèle explicatif avant la fin de l'Empire romain. Durant l'époque républicaine et le Haut-Empire, les propriétaires de vignobles mettaient un point d'honneur à augmenter le rendement de leurs vignes plutôt que la qualité de leur vin. Il s'agissait de tirer le profit maximum de l'exploitation des domaines : Remmius Palémon qui, selon Pline (*H. N.*, XIV, 48-51), avait considérablement augmenté la production de ses vignes, vendait sa récolte sur pied et ne se préoccupait pas d'élever son vin, ni d'en tirer gloire. C'est à la dégustation que s'opéraient les distinctions de classes sociales.

2. O. de Serres, 1603 (p. 242 de la rééd. de 1997). O. de Serres et R. Dion emploient le terme de débite/débit dans le sens de vente, commerce (voir Littré, s. v. *débit*).

de vin et insiste plutôt sur son rôle de redistribution commerciale. C'est qu'à cette époque l'archéologie n'a pas encore fourni à l'historien la documentation susceptible de mesurer l'ampleur de la diffusion du vin de Marseille ; à peine savait-on que les amphores massaliètes étaient présentes durant cinq siècles à Ensérune. Faute de sources écrites, la viticulture préromaine est donc grandement sous-estimée et sa réhabilitation sera un apport majeur de la recherche récente.

Après la conquête de la Narbonnaise par les Romains, la mesure d'interdiction de cultiver la vigne, prise par le Sénat³ à l'encontre des peuples indigènes, aurait limité l'extension de la viticulture pour laisser le champ libre aux trafiquants écoulant le vin italien. S'appuyant sur les témoignages de César, Strabon et Diodore, et sur les découvertes archéologiques d'amphores italiennes sur des bateaux et dans des sites terrestres, Roger Dion souligne l'importance de la demande de vin en Gaule interne et les énormes profits réalisés par les Italiens, mais, là encore, faute de données, il élude la question de la diffusion de la viticulture dans la colonie de Narbonne et dans les domaines appartenant à des citoyens romains. En revanche, le modèle des vignobles des « avant-postes » lui fait supposer que très tôt se seraient développés les vignobles de Gaillac, au contact des peuples aquitains encore libres, et de Côte-Rôtie à Tain-l'Hermitage, au plus près des Éduens. Il tient pour des indices le développement précoce des productions d'amphores à Montans et la réputation flatteuse du vin des Allobroges déjà chez Celse, puis chez Martial et Pline.

C'est dans cette partie de la vallée du Rhône que, sous Auguste, les viticulteurs ont adapté des plants locaux, *Caburnica* et *Allobrogica*, aux climats plus rudes que le méditerranéen, autorisant une extension des vignobles vers le nord et vers les Alpes.

Selon Dion, la vigne aurait ensuite colonisé la région de Bordeaux. Cette extension, permise par l'importation, peut-être depuis l'Espagne cantabrique, d'un cépage appelé *Biturica*, aurait été stimulée par les perspectives d'un fructueux commerce avec la façade atlantique et la Bretagne : « l'œuvre difficile et hardie que fut la création du vignoble en terrain neuf sous le climat de Bordeaux n'aurait point duré si elle n'avait été soutenue dès ses débuts par les profits qu'un grand commerce d'exportation pouvait procurer » (Dion, 1959, p. 126).

3. Mesure rapportée par Cicéron, *De Republica*, III, 9, 16.

Un coup d'arrêt à cette expansion aurait été donné par l'administration impériale à la suite d'une crise de surproduction associée à une disette de grains. Roger Dion analyse le décret de 91 prévoyant l'arrachage de la moitié des vignes et l'interdiction de plantation de nouvelles dans les provinces à la lumière d'édits bien postérieurs, pris par l'administration royale française afin de limiter l'extension des vignes produisant des vins grossiers et abondants sur des terres à blé⁴. Domitien aurait eu la volonté de favoriser les vignobles de qualité en arrachant les plantations de plaine. Dion admet que le décret de Domitien ne fut pas appliqué, mais souligne qu'il a bien fallu qu'il y ait eu d'autres limitations à l'extension de la viticulture puisque Probus prit une mesure pour autoriser les plantations de vignes dans toutes les Gaules. Une interdiction dont l'origine ne nous est pas connue aurait duré jusque sous les Sévères afin, peut-être, de favoriser Bordeaux et Lyon, deux ports situés à la limite des contrées viticoles. Après les Sévères, elle aurait été partiellement levée puisqu'en 312 la vigne était installée depuis longtemps en Côte-d'Or, notamment dans le *pagus Arebrignus* dépendant d'Autun⁵ ainsi que dans la vallée de la Moselle.

Le court règne de Probus, aux dires de plusieurs auteurs, fut caractérisé par des victoires militaires et par l'autorisation de planter des vignes dans les Gaules, la Pannonie et la Bretagne⁶ : « Le retentissement qu'eut l'initiative de Probus prouve qu'elle fut accueillie avec reconnaissance par ceux de ses sujets qui en bénéficièrent. » (Dion, 1959, p. 149). Ainsi Probus aurait donné aux provinces septentrionales l'avantage économique de se rapprocher des contrées barbares, et aurait donc déplacé jusqu'aux limites climatiques extrêmes les « avant-postes » viticoles. Cette mesure aurait fait un tort extrême aux vignobles pionniers de la phase antérieure qu'étaient Bordeaux et la région lyonnaise. Se seraient alors pleinement développés les vignobles du

4. Suétone, *Domitien*, VII, 2 ; Stace, *Silves*, IV, 3, 11-12 ; Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, VI, 42. Pour un commentaire de ces textes antérieurs à R. Dion, voir Mommsen (éd. française) 1985, t. 2, p. 572-573 ; Reinach, 1901, p. 359-367, Rostovtzeff (éd. française) 1988, p. 158. La question a été reprise en détail par Tchernia, 1986a, p. 221-227.

5. *Panegyriques latins*, VIII, 6 : Discours de remerciement à Constantin de 312.

6. Eutrope, *Brev. ab. u. c.*, IX, 17 ; *Histoire Auguste, Probus*, XVIII. Aurelius Victor dit qu'il remplit la Gaule de vignes (*Liber de Caesaribus*, XXXVII, 1-3).

Rhin et de la Moselle bien connus par Ausone⁷, mais aussi ceux de la région parisienne attestés par un passage du *Misopogon* de Julien⁸ et par un passage de la vie de saint Germain d'Auxerre né vers 380 (Dion, 1959, p. 151). Roger Dion rattache à cette période le développement du vignoble de la vallée de la Loire, tout en reconnaissant qu'il ne dispose pas de sources contemporaines, mais seulement d'écrits postérieurs, notamment ceux de Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, V, 31 ; VIII, 32 ; IX, 17, 18 et 24).

Ne trouvant dans la documentation alors disponible aucun indice d'une quelconque production de vin dans la région de Saintes et de Poitiers, il donne de cette absence une explication parfaitement cohérente avec sa théorie des « avant-postes » qui mérite d'être citée *in extenso*. « En dépit d'un climat favorable, ni l'une ni l'autre de ces villes n'ont trouvé dans leur héritage romain, de traditions viticoles comparables à celles qui firent, au Moyen Âge, la renommée de bien d'autres cités d'origine antique comme Cahors, Trèves, Auxerre ou Angers. C'est là un fait anormal, inexplicable à première vue, mais qui prendrait du sens s'il était vrai que, dans les régions atlantiques de la Gaule romaine, le gouvernement impérial eut protégé les intérêts de Bordeaux en évitant d'étendre aux pays situés au nord de la Gironde l'autorisation de planter la vigne. Puis Probus ayant levé toute entrave à la liberté de planter, cette viticulture occidentale, utilisant aussitôt les possibilités d'extension que lui donnait le climat, aurait, d'un bond, porté ses avant-postes de la Gironde à la Loire. Par là s'expliquerait que Saintes et Poitiers, n'ayant jamais été placées au cours de leur histoire antique dans des conditions justifiant l'application d'un grand effort à la culture de la vigne, n'aient contribué ni l'une ni l'autre, quoique la nature leur en offrit les moyens, à l'élaboration des parties précieuses du patrimoine viticole de la France. » (Dion, 1959, p. 158).

Autre lacune climatiquement et géographiquement inexplicable : l'Alsace pour laquelle on ne dispose pas d'attestation écrite ou archéologique. Roger Dion résout la difficulté en avançant qu'avant les aménagements modernes, le Rhin n'était pas navigable en amont de Strasbourg, et donc que le vignoble s'est développé en

aval, dans le Palatinat où de nombreux indices archéologiques de viticulture ont été découverts.

Parvenu au terme de l'Antiquité, Roger Dion a magistralement traité la viticulture du haut Moyen Âge à partir des rares sources écrites disponibles. Toutes soulignent le rôle éminent des évêques, des monastères et des grands dans la maintenance des traditions viticoles. Dans la Gaule du Centre et du Nord, chaque évêque s'est mué en viticulteur pour les besoins du culte, les devoirs de l'hospitalité, l'équilibre des finances et le nécessaire maintien du prestige de son église et de sa cité. Parmi les exemples cités retenons celui de Nicetus, évêque de Trèves, créateur d'un beau vignoble⁹ et celui de Leodius qui préférerait séjourner à Dijon près des vignobles plutôt que dans son évêché de Langres¹⁰. Pour les mêmes raisons, les fondateurs de monastères choisirent de préférence des lieux où il serait possible de cultiver la vigne, et les moines y apportèrent tous leurs soins. Chez les aristocrates aussi, la culture de la vigne restait une activité des plus honorables : pas un roi ni un comte qui n'ait disposé de vignes autour de leurs résidences.

HISTORIENS ET ARCHÉOLOGUES

Au cours des quelque quarante années qui se sont écoulées entre la publication de Roger Dion et le présent dossier, plusieurs livres et articles ont traité de l'histoire du vin en France. Les études les plus complètes ont porté sur le Moyen Âge et les périodes modernes et contemporaines pour lesquelles une documentation abondante existe¹¹. Deux ouvrages généraux ont repris l'ensemble de l'histoire : celui de Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneron*. *Histoire du vignoble français* paru en 1988 et celui de Gilbert Garrier, *Histoire sociale et culturelle du vin* publié en 1995. M. Lachiver a fait un effort pour intégrer à une trame générale les résultats des recherches archéologiques surtout renouvelées par la synthèse d'André Tchernia, *Le vin de l'Italie romaine*, qui, parue en 1986, traite à la fois du commerce du vin italien en Gaule

9. Venance Fortunat, *Carmen*, III, 12, vers 39-40.

10. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, 19.

11. On citera par exemple les études de H. Enjalbert, R. Pijassou, P. Roudié pour le Bordelais, celle de R. Gandhilon pour la Champagne, celle de G. Garrier pour le Lyonnais, celle de M. Lachiver pour le Bassin parisien.

7. *Mosella*, X, vers 152-168.

8. *Misopogon*, VII, 340-341.

préromaine et des importations de vin gaulois dans l'Italie du Haut-Empire.

G. Garrier est largement tributaire de la documentation utilisée par R. Dion et actualisée par M. Lachiver. Toutefois, il a pu utiliser les résultats de quelques recherches plus récentes, celles du Molard à Donzère et les études régionales publiées à l'occasion du colloque de *Caesarodunum* : « Archéologie de la vigne et du vin en Gaule et dans les provinces voisines » tenu à Paris en 1988 (Chevallier dir., 1990). La documentation alors disponible ne fournissait pas une chronologie certaine et précise de l'expansion de la vigne en Gaule, mais il était clair que les données nouvelles remettaient en cause les modèles explicatifs qui faisaient l'originalité et la force de l'ouvrage de R. Dion ; G. Garrier n'y fait d'ailleurs plus guère allusion.

Les ouvrages généraux anglo-saxons sont dans la même lignée. Le dernier en date, celui de T. Unwin, *Wine and the Vine : an Historical Geography of Viticulture and the Wine Trade*, paru en 1993, est encore largement tributaire des analyses et de la documentation de R. Dion. Il suffit d'en examiner la figure 6, carte de diffusion de la viticulture en Gaule, pour s'en convaincre : les données archéologiques ne sont pas prises en compte et les indications lacunaires des textes antiques ne sont donc pas relativisées.

Pourtant les connaissances acquises par l'archéologie ont connu un début de diffusion grâce à la publication du colloque de Paris en 1990. Il apportait surtout du nouveau pour les Trois Gaules¹². L'étude du vignoble bordelais était abordée par Frédéric Berthault à partir de l'étude d'amphores vinaires produites localement au I^{er} s. après J.-C. (Berthault, 1988 et 1990). Le Val de Loire faisait l'objet de deux communications. Dans ses « Notes sur les origines antiques et la toponymie du vignoble angevin », Jean-Pierre Arnaud, tentant à partir de sources et de la toponymie médiévales de cerner l'étendue du vignoble antique aux alentours d'Angers, devait reconnaître que ces voies de recherche étaient trop peu fiables

12. La Narbonnaise n'était représentée que par trois articles. Celui de P. Carlier avait pour seul mérite de signaler la découverte du domaine viticole romain du Molard par T. Odier. De la communication de M. Bouvier, on pouvait tirer la conclusion que les installations de vinification rupestres du Vaucluse étudiées par l'auteur étaient datables de l'époque moderne. La communication de G. Gimard sur « Le commerce vinicole du delta du Rhône dans l'Antiquité », outre le fait qu'elle ne porte pas sur la production, est entachée d'erreurs graves.

pour être fructueuses. Son étude avait toutefois le mérite de signaler l'existence d'un pressoir à vin daté de la seconde moitié du I^{er} s. après J.-C. à La Fouchardière (Chênehutte-Trèves-Cunault, Maine-et-Loire). Dans leur article intitulé « Vigne et vignoble ligériens dans l'Antiquité », Jean-Michel Couderc et Michel Provost traitaient les sources archéologiques en détail ; ils rappelaient les textes de la fin de l'Antiquité et la découverte d'ateliers d'amphores vinaires des I^{er} et II^e s. et faisaient mention de pressoirs à La Fouchardière, au Grand Marion (Cheillé, Indre-et-Loire) et de deux cuves au lieu-dit Les Enfers (Fossé, Loir-et-Cher). Nous examinerons à nouveau cette documentation dans la conclusion de ce dossier en prenant en compte de nouvelles données archéologiques (Schweitz *et al.*, 1986 ; Laubenheimer, 1986a ; Ferdière *et al.*, 2000).

Dans sa communication, Charles-Marie Ternes faisait part des « Recherches récentes concernant la viticulture en pays trévire et rhénan » et mettait à la disposition des chercheurs francophones les résultats des fouilles conduites dans les environs de Trèves et dans le Palatinat. En revanche, la Champagne, promise à un destin prestigieux, n'a jusqu'ici livré aucun indice sérieux de viticulture romaine, bien que la communication de François Lefèvre insistât sur le caractère local de la représentation de pressoir à vin de la Porte de Mars à Reims et sur l'existence d'outils de tonneliers dès le II^e s. Un article de Stéphanie Martin-Kilcher donnait le point des connaissances sur « Le vin et la Suisse romaine » : aucune installation de production n'était connue, mais la fabrication d'amphores Dressel 2/4 à Augst pourrait être liée à l'apparition d'un vignoble local, à moins qu'il ne s'agisse de conteneurs destinés à recevoir et à faire vieillir des vins importés en tonneaux. Le travail de S. Martin-Kilcher portait surtout sur les importations de vin attestées par les amphores : à l'époque d'Auguste, la Suisse était approvisionnée en vins italiens et espagnols, puis à partir du milieu du siècle et jusqu'à la fin du III^e s., le vin produit en Gaule exerça une domination totale sur le marché.

Des données novatrices sur la viticulture préromaine ont été présentées en 1989 lors de la table ronde sur « Les amphores de Marseille grecque » par Michel Py dont l'équipe a exposé en plusieurs occasions les résultats de leurs recherches sur ce sujet (voir *infra*, p. 35-36). À l'occasion du symposium sur « La production du vin et de l'huile en Méditerranée », organisé à Aix-en-Provence en 1991, Jean-Pierre Brun a donné un

panorama des recherches sur les installations de production viticole connues à cette date en Gaule¹³. Émergeaient alors essentiellement les découvertes faites lors de fouilles d'urgence en Provence et dans la vallée du Rhône. Par ailleurs, Fanette Laubenheimer, dans une étude présentée au congrès de Sienna en 1986 (Laubenheimer, 1989a) et dans un article consacré au vin gaulois (Laubenheimer, 1989b), montrait l'explosion des productions d'amphores gauloises principalement liées aux vignobles¹⁴.

LA VITICULTURE GALLO-ROMAINE EN QUESTION

Depuis l'ouvrage de Roger Dion les découvertes archéologiques ont progressivement invalidé les modèles explicatifs que, fort de son extraordinaire connaissance de la géographie et de l'histoire médiévale et moderne, il avait cru pouvoir avancer. Et pourtant, malgré ces remises en cause, les historiens dépendent encore peu ou prou de ses brillantes constructions. Prenons quelques exemples.

- La viticulture préromaine : en 1959, la documentation sur la viticulture grecque se réduisait à quelques textes et on était fondé à la sous-estimer. Aujourd'hui, tout un pan de notre histoire viticole, la plus vénérable, vient d'être ressuscité par les recherches d'archéobotanique, par celles portant sur les amphores et les vignobles de Marseille grecque et par les acquis sur la viticulture indigène le long de la côte méditerranéenne¹⁵.
- Les interventions du pouvoir romain : d'après les sources subsistantes, elles se manifestèrent d'abord par une interdiction faite aux indigènes de cultiver la vigne sous la République, puis par l'édit de Domitien prohibant la plantation de nouvelles vignes et enfin par celui de Probus rapportant cette mesure. Ce schéma reste la vulgate dont les historiens ont du mal à

s'affranchir. André Tchernia a pourtant dégagé de façon la plus probante les motivations de Domitien ; il ne s'agissait pas d'améliorer la qualité des vins en arrachant les vignobles d'abondance, mais bien, comme le disent Suétone et Stace, de rendre aux céréales des terres cultivées en vignes pour assurer l'approvisionnement de la plèbe urbaine et éviter tout risque d'émeute (Tchernia, 1986a, p. 223-227). Mais le plus important est que l'édit ne fut pas appliqué : Suétone le dit clairement. Roger Dion avait bien vu le problème, mais il fallait expliquer l'édit de Probus : « c'est un fait pourtant que l'initiative [de Domitien], et celle que prit plus tard Probus en sens contraire, furent retenues par les historiens comme des événements de haute importance. Si, dans les relations que les Anciens nous ont laissé de la vie de Probus, et même en leurs plus brefs résumés, la liberté donnée à toute la Gaule de planter la vigne est citée, à côté de la victoire décisive remportée sur les barbares, comme l'un des plus grands titres de gloire que cet empereur ait acquis durant son court règne (276-282), c'est assurément qu'avant lui, une prohibition officielle, maintenue ou renouvelée depuis Domitien, enlevait à une notable partie de la population gauloise tout espoir de planter la vigne et de s'enrichir par elle » (Dion, 1959, p. 130). Maintenant que nous savons, grâce à l'archéologie, que la vigne continua de se répandre en Aquitaine, en Bourgogne et dans le Val de Loire, mais probablement aussi dans les vallées de la Moselle et du Rhin, toute l'explication des blocages ou des avancées du vignoble vers le nord, au gré des autorisations impériales, ne tient plus. Or, faute de textes, nous n'arrivons plus à comprendre les raisons et la portée de l'édit de Probus qui supposent tout de même quelques restrictions, mais depuis quand et sur quelles zones ?

- De même, la séduisante théorie des « avant-postes » est mise à mal par une meilleure connaissance de la chronologie des installations vinicoles et des amphores. Le vignoble de Gaillac et celui de Côte-Rôtie ne se sont pas développés avant l'époque d'Auguste, à une époque où la Gaule Chevelue étant conquise il n'y avait pas d'obstacle à son développement au-delà de la Narbonnaise, sauf celui du choix de cépages résistant au climat, ce qui semble acquis dès cette période. D'ailleurs, les textes et l'archéologie s'accordent pour dater de la première moitié du I^{er} s. de notre ère la création du vignoble de Bordeaux : l'éventuelle fortune de Gaillac aurait donc duré bien peu. Quant au vignoble du *pagus Arebrignus* en

13. Voir Brun, 1993a. Le point des recherches a été actualisé dans Brun, 1998 et dans Laubenheimer, 1998a.

14. D'autres articles plus récents actualisent le dossier : Laubenheimer dir., 1992, 1998, 2001 ; Laubenheimer, 1998a.

15. Sur l'archéobotanique, voir P. Marinval, *infra*, p. 13-28. Sur les amphores de Marseille grecque, voir Bats dir., 1990 et Bertucchi, 1992. Sur la viticulture préromaine en général, voir R. Buxó i Capdevila et M. Py, *infra*, p. 29-43. Sur les vignes, voir P. Boissinot, *infra*, p. 45-68.

Côte-d'Or, c'est sur une interprétation, certes brillante, du discours de 312 et sur un faisceau de présomptions tenant à la prospérité de Lyon au II^e s. que R. Dion en date la création du III^e s.

Point n'est besoin non plus de souligner la fausseté de la subtile explication concernant l'absence de vignes dans la région de Saintes et de Poitiers, l'archéologie démontre désormais avec éclat que ce fut au contraire une grande région viticole dès le Haut-Empire.

Il reste toutefois deux constantes : la ville et la « débite ». Que la vigne marche de pair avec l'urbanisation de la Gaule, voilà qui n'est guère contestable : le rôle des « bourgeoisies urbaines », la demande en vin des classes populaires et parfois, comme à Trèves, la faveur impériale et la présence d'une riche élite ont dû jouer un rôle important dans l'extension de la viticulture dans les Trois Gaules. Mais ce facteur se conjugue avec l'incitation liée aux facilités d'expédier les vins, ainsi les secteurs viticoles les plus actifs bordent la mer, les fleuves navigables ou les massifs montagneux. Toutefois, ces opportunités se trouvent largement répandues et leur inventaire, à lui seul, ne permet pas d'écrire l'histoire de la vigne en Gaule.

Les nouvelles données archéologiques font donc chanceler l'édifice échafaudé par R. Dion mais certaines de ses parties sont encore solides. L'histoire de la viticulture en Gaule, liée à une multiplicité de causes sociales et politiques qui nous échappent en grande partie faute de textes, est sûrement plus complexe encore qu'il ne l'imaginait. La situation actuelle de la recherche est intellectuellement moins satisfaisante qu'en 1959. Il reste beaucoup de points obscurs et l'on ne dispose plus de schéma théorique pour combler

les lacunes, mais, avant de réélaborer des modèles qui rendraient compte de la réalité telle qu'on la perçoit aujourd'hui, il faut réunir une documentation fiable ; le moment est donc venu de faire le point des connaissances archéologiques qui renouvellent la problématique.

*

* *

Le bilan que nous proposons aujourd'hui comporte une mise au point sur la viticulture protohistorique en Gaule, sur les données les plus récentes de l'archéobotanique ou encore sur les tonneaux, mais aussi des synthèses régionales. Pour des raisons historiques et à cause du grand développement des recherches qui y ont été menées, la Narbonnaise tient une place de choix avec l'archéologie des vignobles, la viticulture antique en Provence, dans la vallée du Rhône et en Languedoc. L'Aquitaine fournit des données très nouvelles, fruits à la fois de fouilles récentes et de réinterprétations de structures anciennement connues qui apparaissent comme liées à la viticulture si l'on y restitue des objets de bois qui ont disparu, pressoirs, foudres et tonneaux. Pour la Rhénanie, dont on sait l'importance au cours de l'Antiquité tardive, un rappel des fouilles récentes et une lecture nouvelle des vestiges s'imposent.

Remerciements

Ce dossier a été l'occasion de nombreuses collaborations. Nous remercions très sincèrement tous ceux qui ont accepté de se confronter au difficile travail de la synthèse pour offrir au lecteur de *Gallia* ce panorama des travaux les plus récents.